

LICENCES NOUVELLE FORMULE

SAISON 2014 – 2015

Afin de faciliter les adhésions collectives, le comité directeur de l'USEP 33 a adopté une nouvelle formule d'adhésion pouvant prendre en compte une adhésion « classe entière » à prix réduit, tout en respectant le principe légal : un enfant = une licence nominative.

TARIF 2014/2015

Licence individuelle Adulte	18, 00€
Licence individuelle enfant Maternelle	8, 00€
Licence individuelle enfant Elémentaire	9, 00€
Licence enfant dans le cadre d'une adhésion « classe entière »	7, 00€

(Pour toute adhésion dans le cadre « classe entière » veuillez joindre la ou les listes nominatives des classes concernées. N'oubliez pas de les compléter en cours d'année.)

De plus, pour poursuivre notre politique d'aide à la prise de licences pour les familles bénéficiant de l'ARS, l'USEP 33 versera, lors de l'A.G. départementale, une aide calculée en fonction du nombre d'enfants ayant bénéficié de l'ARS à la rentrée scolaire. A cette fin, vous devrez joindre lors de l'adhésion et au plus tard le 15 novembre 2014 la liste nominative des élèves bénéficiant de l'ARS